



LA LETTRE

N° 2023 06

15 février 2023

LE SENAT A RELANCE LE DEBAT SUR LES RATIO SOIGNANTS-PATIENTS

C'est un signal important à destination de l'hôpital largement salué par les professionnels de santé. Le 1^{er} février dernier, le Sénat a voté une proposition de loi instaurant un nombre minimal de soignants par rapport au nombre de patients. Ce texte a été très largement adopté (257 voix pour et 16 contre) **malgré l'opposition du Gouvernement.**

Campant sur ses positions comptables de diminution des coûts, le ministre a considéré que cela « *conduira inévitablement à des réorganisations de l'offre de soins, avec des effets collatéraux nécessitant des rappels de personnels, des fermetures de lits et dans les cas les plus difficiles des fermetures de services* ».

Loin de penser à améliorer les conditions de travaux des soignants et de satisfaire les besoins des patients, le ministre ne pense qu'à diminuer encore davantage les dépenses de l'assurance maladie dans le seul but d'augmenter les profits des entreprises du CAC40. Vous savez le fameux ruissellement théorisé par le président de la République.

Mais les effets collatéraux annoncés ne sont-ils pas déjà une réalité avant la mise en œuvre de cette loi ? Les fermetures de lits ne sont-elles pas une méthode régulière de gestion à l'hôpital public ? Les départs des professionnels de santé excédés par les orientations comptables de gestion ne sont-ils pas une réalité ? 99% des établissements publics de santé déclarent des difficultés de recrutement.

Suite à ces conditions de travail désastreuses, le taux d'absentéisme atteint 10% soit 3 points de plus qu'il y a dix ans.

La Fédération Hospitalière de France estime qu'il manque 15 000 infirmiers, 15 000 praticiens hospitaliers, 5 000 assistants sociaux. Cette fédération a calculé qu'elle aura à recruter 125 000 personnes pour faire face aux besoins. Mais le gouvernement au travers des ARS le permettront-ils ? Ce n'est semble-t-il pas le chemin choisi par le président de la République qui préfère le développement du secteur privé avec les dépassements d'honoraires des professionnels de santé libéraux. Ceci au détriment des besoins de soins de la population. Bien évidemment ce seront encore les plus modestes qui en feront les frais en étant obligés de choisir entre des coûts exorbitants ou abandonner les soins comme c'est déjà le cas en médecine de spécialité.

Si cette proposition de loi a le mérite de lancer le débat, il faut bien voir également qu'il y aura une bagarre sur la fixation des taux d'encadrement. Ces taux vont-ils permettre d'améliorer les conditions de travail des professionnels d'une part et d'autre part satisfaire les besoins de soins des populations ?

Ce débat ne devrait-il pas commencer par la définition des objectifs de l'hôpital public et ensuite se poursuivre sur les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire ? L'Hôpital Public n'est-il qu'une pièce de la sphère économique à rentabiliser financièrement ou un maillon essentiel de parcours de soins qu'il convient d'humaniser ? Telle est la question.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association